

A l'école
élémentaire

Circulaire « Parcours scolaire des élèves à l'école primaire »

Bilan de fin d'année

« Les parents ne peuvent pas faire appel des décisions de poursuite normale de scolarité »

S'appuyant sur le bilan scolaire de l'année de votre enfant, le conseil de cycle :

- Vous informe de la poursuite de scolarité : passage en Classe C+1
- Propose un aménagement du parcours scolaire après avis de l'inspecteur d'autorité pédagogique : un formulaire est annexé au présent bilan.

Aménagement de la scolarité,
À l'initiative du conseil de cycle

Validée par l'IAP

Décision finale appartient
aux parents ou rep. légaux

Proposition du conseil de cycle d'aménagement du parcours scolaire après avis de l'inspecteur d'autorité pédagogique :

- allongement de la scolarité : maintien en ...
- raccourcissement de la scolarité : passage en ...

Réponse des parents ou du responsable légal à la proposition du conseil de cycle d'aménagement du parcours scolaire :

- proposition du conseil de cycle **acceptée**
- proposition du conseil de cycle **non acceptée** et appel auprès de l'inspecteur d'autorité pédagogique*

Passé un délai de 7 jours francs, l'absence de réponses équivaut à l'acceptation de la proposition.
Toute proposition acceptée devient décision.